

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL_2022_04_12 : Soutien à Salah HAMOURI

Le 13 avril 2022 à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Aurillac s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, dûment convoqué par Monsieur le Maire, Stéphane DENOYELLE.

Date de convocation : 08 avril 2022
Date d'affichage de la convocation : 08 avril 2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Étaient présents : Myriam BELLOC, Félix BLAZQUEZ, Stéphane BORDIER, Hasna BOUASSEM, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Stéphane DENOYELLE, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Yvon MARTIN, Franck PAPADOPOULOS, Estelle SAINT-MARC, Christian SIMON
Étaient excusés : Bertrand LIMOUSIN, Anne PRIAM

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présidence de séance : M. Stéphane DENOYELLE, Maire en exercice
Secrétaire de Séance : M. Stéphane BORDIER, Conseiller municipal

* * *

* * *

Considérant que Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, résident de Jérusalem Est subit depuis vingt ans un harcèlement continu de l'Etat d'Israël.

Considérant que la commune de Montcel a soutenu à plusieurs reprises son combat pour le respect des droits humains, en particulier contre les détentions administratives sans motif des prisonniers politiques palestiniens.

Considérant que Salah HAMOURI a été fait citoyen d'honneur de Montcel en 2018 et a été accueilli physiquement en 2019.

Considérant qu'après des années d'emprisonnement arbitraire, c'est la vie privée de Salah HAMOURI qui est attaquée : interdiction à sa femme de se rendre à Jérusalem où vit la famille, impossibilité faite à ses enfants de naître à Jérusalem, interdiction faite à cette famille de se regrouper pour vivre ensemble à Jérusalem, la ville où il est né et où il entend demeurer.

Considérant que depuis le mois de juin 2020, Salah HAMOURI vit sous la menace d'une expulsion imminente : Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Jérusalem de Salah HAMOURI pour « défaut d'allégeance ». Il lui est interdit, dans l'attente des procédures d'appel, de se déplacer. Il se retrouve bloqué à Ramallah, il ne peut plus exercer sa profession d'avocat et il vient de lui être retirée sa couverture santé pourtant obligatoire.

Considérant que Salah HAMOURI a besoin de notre soutien pour mener à bien son combat, mais aussi le combat des palestiniennes et palestiniens qui subissent les mêmes discriminations.

Le Conseil,

Les explications du Maire entendues et après en avoir délibéré, décide de :

- **Apporter** son soutien à Salah HAMOURI et son combat pour le respect des droits fondamentaux des palestiniens ;
- **Demander** à Monsieur le Maire d'adresser un courrier à la Présidence de la République pour qu'elle protège les droits du citoyen français Salah HAMOURI.

Fait et délibéré les jour et heure ci-dessus

Pour extrait conforme.

Le Maire,